



Mise à jour sur le rappel Pontiac Vibe et la pédale d'accélérateur

Le 1er février 2010

General Motors a fourni une mise à jour concernant les véhicules Pontiac Vibe 2009-2010 impliqués dans le rappel de Toyota relatif à la pédale d'accélérateur. La Vibe et la Toyota Matrix ont été conçues et fabriquées par Toyota.

Remarque : PHH a contacté tous ses clients dont les parcs contiennent des Vibe et nous travaillons avec GM pour nous assurer que ces véhicules soient identifiés et réparés.

FAQ de General Motors :

Est-ce que GM va effectuer un rappel de sécurité pour la Pontiac Vibe ?

Oui. Toyota a informé GM que la Pontiac Vibe 2009-2010 fait partie des deux rappels - un émis le 21 janvier pour des pédales d'accélérateur défectueuses et un second rappel émis le 27 janvier et étendant un rappel d'octobre 2009. GM rédigera les lettres de rappel pour les clients de Pontiac.

Les clients peuvent-ils conduire leur Vibe chez un concessionnaire Pontiac pour les faire réparer ?

Les propriétaires de Pontiac peuvent conduire leur Vibe chez n'importe quel concessionnaire Pontiac pour la réparation. Vous pouvez aller sur le site www.pontiac.com pour connaître l'emplacement du concessionnaire Pontiac le plus proche. Étant donné que GM a arrêté la production de la gamme Pontiac, y compris la Vibe, les clients peuvent aussi se rendre chez n'importe quel autre concessionnaire GM pour les réparations.

[Note de PHH : Comme pour les véhicules Toyota, les conducteurs clients de PHH peuvent contacter notre service d'aide à l'entretien des véhicules pour recevoir de l'aide concernant leur Vibe s'ils sont inquiets de les conduire ou s'ils ont effectivement été victimes du problème d'accélérateur qui coince. Nos spécialistes peuvent les aider à trouver le concessionnaire Pontiac ou GM le plus proche, etc.]

Les Pontiac Vibe sont-elles encore vendues ?

Non. Suivant l'exemple de Toyota, GM a arrêté toutes les ventes des modèles 2009 et 2010 de Vibe neufs ou d'occasion en stock chez les concessionnaires des États-Unis et du Canada. Ces véhicules doivent être conservés et ne doivent pas être livrés aux clients, être échangés entre concessionnaires ni utilisés à des fins de démonstration avant réception de plus amples instructions. GM a abandonné la production du modèle Vibe avec la fin de la production 2010 qui a eu lieu en août 2009.

Combien de véhicules Pontiac Vibe sont concernés par ces rappels ?

Un total de 99 293 véhicules, dont 70 799 aux États-Unis et 28 484 au Canada.

PHH vous tiendra informés de la situation des véhicules Pontiac Vibe et Toyota concernés par le rappel relatif à la pédale d'accélérateur qui reste coincée.